

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires est tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 18 Juin

UN AVEU

On connaît les mesures exceptionnelles auxquelles est soumise l'Alsace-Lorraine de par la volonté du gouvernement allemand. Aucune vexation n'a été épargnée à nos malheureux compatriotes annexés, dont le seul crime, aux yeux des Allemands, est d'être restés fidèles à la France. C'est surtout lorsque M. de Bismarck était au pouvoir que la rude fêrule germanique s'abatait plus rudement sur les épaules. L'ex-chancelier, en effet, semblait prendre à tâche de leur faire sentir la poigne inexorable du vainqueur. On eût dit que leur origine française et les liens qui les rattachaient à la mère patrie étaient, à ses yeux, un véritable crime qu'il fallait leur faire expier.

Aujourd'hui, pour être modifiée la situation qui leur est faite n'en est pas moins pleine d'amertume. Le gouvernement allemand poursuit avec l'entêtement aveugle qui le caractérise, la germanisation de ces populations qui sont restées françaises malgré tous ses efforts.

Qu'a-t-il gagné depuis vingt ans à les tenir sous le joug, à bannir la langue française des écoles pour lui substituer l'Allemand ? La germanisation a-t-elle fait le moindre progrès ? Non. La population d'Alsace-Lorraine est encore aujourd'hui ce qu'elle était il y a vingt ans, avant la guerre qui l'a séparée de la France.

Ceci est si vrai que certains journaux d'Outre-Rhin le reconnaissent franchement et sans détour.

C'est ainsi qu'un journal wurtembourgeois le *Nene Alb Bote* déclarait il y a quelques jours que l'annexion de ces deux provinces est pour l'Allemagne une cause d'appauvrissement constant et de ruine.

Après avoir rappelé ce mot du maréchal de Moltke : « Ce que nous avons conquis en six mois par les armes, il faudra que nous

le défendions pendant un demi-siècle » ce journal s'exprimait ainsi :

« Sur ces cinquante années, vingt années se sont écoulées, et pendant ces vingt années, nous avons gémé sous des charges militaires écrasantes avec toute l'Europe centrale, et avec la perspective de traverser bientôt des temps plus durs encore. Au fond, l'Alsace-Lorraine est la seule pomme de discord qui empêche les deux grandes nations civilisées de conclure une paix durable. Il faut le dire : l'Allemagne ayant été victorieuse, devrait généreusement aller au devant de la France et amener, de quelque façon que ce soit, une entente. Nous ne voulons pas dire précisément que l'Allemagne devrait rendre à la France l'Alsace-Lorraine en échange d'une bonne colonie ou de quelques milliards parce que les habitants de ces deux provinces inclinent à se réunir de nouveau avec leur ancienne patrie ; mais il doit être permis de soulever et discuter cette question sans froisser le sentiment national.

Le *Nene Alb Bote* ajoute que le désarmement pourrait être la conséquence de cette réparation : que si la France payait, par exemple, deux à trois milliards, l'Allemagne pourrait économiser chaque année les intérêts de ces milliards, c'est-à-dire 400 millions (sic) et les employer, non à des dépenses militaires improductives, mais au relèvement de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, à la diminution des impôts et à la reconstruction de cités ouvrières.

Nous comprenons que l'on soit alarmé en Allemagne de la situation critique dans laquelle on se trouve. Le crédit est ébranlé, on est aux prises avec les socialistes qui menacent l'ordre de choses existant ; la crise économique se fait rudement sentir, mais à qui la faute si la paix européenne est instable et si l'avenir apparaît incertain et gros d'orages, si non à l'Allemagne qui, en détruisant l'équilibre européen en 1870, a par cela même détruit les garanties du maintien de la paix ?

N'est-ce pas elle aussi qui a inventé le système onéreux de la paix armée et qui l'a en quelque sorte imposé à tous les peuples de l'Europe ?

Il est facile de récriminer, mais on devrait au moins avoir la franchise de faire retomber les responsabilités sur qui de droit.

Que l'Alsace-Lorraine soit pour les allemands une cause constante d'inquiétude, cela n'est pas douteux, mais ce n'est pas une raison pour qu'ils accusent la France et qu'ils se montrent inexorables à l'égard des provinces qu'ils ont annexées malgré elles.

Oui, comme le dit avec raison le *Nene Alb Bote*, tant que l'Alsace-Lorraine sera séparée de la mère patrie, toute alliance entre la France et l'Allemagne sera impossible. Et si cette dernière désire que cette situation prenne fin, si elle souhaite qu'une entente sérieuse ait lieu entre les deux nations, c'est à elle de faire les premières démarches, car c'est elle qui a posé les motifs du désaccord qui existe entre les deux pays.

Il n'est pas douteux que bon nombre d'esprits éclairés en Allemagne partagent la manière de voir du journal wurtembourgeois ; mais malheureusement ces idées ne sont pas celles qui prévalent dans les régions gouvernementales où l'élément militaire jouit encore d'une grande influence.

Cependant le mouvement d'opinion dont le *Nene Alb Bote* se fait l'écho est un signe des temps.

L'aveu de ce journal est de ceux qui ne sauraient nous déplaire, car il prouve une fois de plus que l'on commence à se fatiguer en Allemagne, des charges accablantes que le régime de la paix armée fait peser sur le peuple et que l'on désire voir se modifier une situation qui devient de plus en plus onéreuse et critique.

dit-elle, Michel n'a pas vingt ans ! D'ici à ce qu'il se marie, il peut arriver bien des événements ; en attendant, laissez-moi vous aimer tous deux, vous comme la plus tendre des mères, lui, comme le frère le plus honnête et le meilleur.

Juste à ce moment, Michel entra dans la chambre de sa mère. Il aperçut Rosa, et comprit qu'il arrivait au milieu de la grande conversation que la malade devait avoir avec elle. Malgré lui, il se troubla et s'assit assez embarrassé.

— Tu sais, lui dit la malade, elle ne veut pas.

La jeune fille tressaillit. Elle dut endurer silencieusement cette nouvelle douleur : Michel était informé de l'offre de Frédéric et il avait souffert que Mme Herz se fit auprès d'elle l'interprète de cette demande. Décidément, il lui fallait dire adieu à tous ses beaux rêves. Elle n'osait le regarder et craignait d'entendre ce qu'il allait répondre.

Le pauvre garçon l'était obligé de contenir sa joie, sans quoi il eût de bon cœur sauté au cou de sa cousine, sentant bien que les convenances exigeaient qu'il parlât à son tour ; mais empêché d'avouer ce qu'il aurait crié sur les toits, il se sentit gêné, les mois traversaient sa gorge avec effort et n'arrivaient qu'un à un jusqu'à ses lèvres.

— Rosa, dit-il enfin très lentement, tu pensais bien que nous avions le devoir de l'engager à... mais du moment que tu ne veux pas, nous ne l'en reparlerons plus.

Elle leva la tête et le regarda dans les yeux, étonnée que, dans une circonstance aussi grave, il ne trouvât que ces quelques paroles sèches et banales. Il demeura devant elle, le teint cramoisi.

INFORMATIONS

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 Juin

Les tarifs douaniers

Une sorte de drawback ou d'admission temporaire est adoptée finalement pour les maïs étrangers employés à la distillerie des accools destinés uniquement à l'exportation.

M. Leydet demande, lui, qu'on exempté de tout droit les maïs destinés à l'agriculture, c'est-à-dire à l'alimentation.

M. Viger démontre l'impossibilité d'établir la surveillance pour empêcher la fraude que pourrait provoquer cette disposition, et l'amendement est repoussé.

Les chiffres de la commission pour le maïs, le sarrasin et le malt sont adoptés sans opposition.

Le droit de 6 fr. par 100 kilos sur le pain de provenance étrangère a soulevé un assez vif débat entre MM. Maigne, Dumay et Peytral, qui le combattent et M. de Villebois-Mareuil, rapporteur, qui soutient la nécessité du droit proposé par la commission et le gouvernement.

La question, soit dit en passant, n'intéresse que les populations de la frontière, et nullement celles des départements de l'intérieur, où le pain étranger ne pénètre pas. Mais elle est d'un intérêt très réel pour ceux de la zone frontière, et spécialement pour le département du Nord, où la population ouvrière réclame l'entrée du pain en franchise, aussi énergiquement que les boulangers la repoussent.

Ce sont ces derniers qui paient les frais du débat : par 246 voix contre 116 la Chambre a repoussé la taxe de 6 fr. par 100 kilos que la commission et le gouvernement proposaient de mettre sur le pain d'importation étrangère.

Après ce scrutin, la suite du débat sur les farineux alimentaires a été renvoyée au lendemain.

Séance du 16 juin

Les tarifs douaniers

La question du pain d'importation, qui semblait avoir été réglée la veille par le rejet du droit de 6 fr. par 100 kilos, est revenue sous la forme d'une proposition de M. Dron, demandant une taxe de 5 fr., combattue par M. Peytral et soutenue par M. Basly.

La taxe de 5 francs est adoptée par 291 voix contre 211 avec une disposition additionnelle de M. Viger, aux termes de laquelle cette taxe ne frappera pas les petites quantités importées indi-

si. Elle remarqua cette rougeur subite et l'attribua à la honte secrète qu'il devait avoir de sa conduite envers elle, tandis qu'elle était causée par la vive satisfaction intérieure qu'il ressentait.

Il lui prit la main, et retrouvant petit à petit son bon accent naturel de franchise.

— Rosa, fit-il tout d'une haleine, je suis content, au fond, que tu aies refusé, car je ne pensais pas que M. Frédéric fût l'homme qu'il te fallait : tu es intelligente, il est bête ; tu es Française dans l'âme, et c'est un vrai Allemand, lourd et grossier. Certainement je ne l'aurais pas dit tout cela si tu t'étais laissé séduire par sa grosse fortune, mais du moment que tu ne tiens pas à l'argent, tu as raison, car, vois-tu, conclut-il en soupirant, l'argent ne fait pas le vrai bonheur ici bas !

La jeune fille devina qu'il était sincère, elle en ressentit une douce consolation.

— Il a l'air vraiment satisfait de ce qui est arrivé, pensa-t-elle.

Et elle laissa sa main dans celle de Michel, sans songer à la retirer, heureuse de ce qu'elle venait d'entendre.

— J'avais bien dit hier, ajouta-t-il que Catherine se trompait.

— Catherine, murmura Rosa, que vient faire cette fille dans tout cela ?

A. SIRVEN ET A. SIÉGEL. (A Suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 20

SANS FEU NI LIEU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

PREMIÈRE PARTIE

EN ALSACE

XI

LA RÉPONSE DE ROSA

Mme Herz demeura un instant silencieuse, puis reprit avec embarras :

— Ton père, ma chère Rosa, était le meilleur et le plus honnête homme de la terre, mais il avait le défaut de pousser jusqu'à l'extrême, certains sentiments fort louables d'ailleurs... Je sais qu'il haïssait tout ce qui porte le nom d'Allemand... mais n'aurait-il pas cédé, s'il s'était agi du bonheur de sa fille ?

— Non, ma chère tante, il n'eût pas cédé, croyez-le bien ; il eût répondu qu'il ne pouvait donner sa fille à un homme dont les frères avaient tué son fils !... Il n'aurait pas voulu que sa fille, en épousant un Allemand, donnât le jour à des ennemis de la France !... Il n'aurait pas consenti à commettre un sacrilège en amenant un gendre prussien prier sur la tombe de l'héroïque cuisinier de Morsbronn ! Allons, répondez-moi, ma tante, cet homme que mon père vivant eut repoussé avec

horreur, puis-je accepter d'être sa femme, à présent que mon père est mort.

Touchée par l'énergique et éloquente protestation de la jeune fille, Mme Herz comprit qu'il était inutile d'insister. Bien qu'elle pensât au fond du cœur qu'en refusant Frédéric, elle commettait une folie, elle l'attira vers elle et l'embrassa en murmurant :

— Tu es bien la fille de Jean-Baptiste Herz !... C'est le sentiment et non la raison qui guide toutes tes paroles et toutes tes actions... Puisque tu te sens plus heureuse ainsi, je n'ai pas le droit de vouloir que tu changes !... Je n'avais pas les mêmes idées que ton père, mais je serais coupable d'user de mon autorité pour essayer de te faire faire une chose que tu considères comme une injure à sa mémoire.

— Ma chère tante, répondit Rosa avec émotion, vous êtes délicate autant que charitable, et je ne saurais vraiment pas comment vous prouver ma reconnaissance, si je n'étais pas certaine que vous ne doutez pas de mon affection dévouée !

— Non, je n'en doute pas... Mais parlons sérieusement ; tu ne veux pas de M. Frédéric, nous le lui ferons comprendre poliment, c'est une affaire entendue ; mais, encore une fois, que comptes-tu faire plus tard ?... Comment veux-tu arranger ta vie ?... Je ne vivrai pas toujours, et qui sait, quand Michel sera marié, si tu t'accorderas avec sa femme.

Rosa se retourna pour que sa tante ne vit pas sa pâleur.

— Je ne pense pas à des choses si lointaines,

viduellement et ne sera prélevée que sur les grandes quantités importées pour le commerce. Voilà une disposition additionnelle rédigée d'une façon assez vague et à laquelle le Sénat fera sagement de donner un peu plus de précision juridique, en déterminant ce que c'est qu'une « petite quantité » et en disant combien il faut de livres pour que l'importation soit considérée comme ayant un caractère commercial. Faute de cette rectification, la part donnée à l'interprétation arbitraire et fantaisiste serait vraiment trop grande.

Les taxes sur les gruaux, semoules, pâtes d'Italie, sagou ou salep, manioc, ont été votées à la vapeur et sans discussion.

France et Russie

On écrit à l'Autorité :

Je ne puis résister au plaisir de vous raconter ce que j'ai entendu, hier, chez M. H..., l'ami dont je vous ai parlé.

M. H... arrive de l'Exposition de Moscou comme exposant et manufacturier en porcelaine. Les Français ont été admirablement reçus par les Russes et tous ont répondu de leur mieux aux bienveillantes démonstrations qui leur ont été faites. Ils ont eu le plaisir d'avoir à déjeuner un colonel de cavalerie russe. On a bruyamment choqué le verre à la France, à la Russie et à la fraternité des deux peuples. Le colonel a ensuite raconté que la guerre avait été décidée par l'empereur Guillaume au moment du passage de sa mère à Paris et que, pendant deux jours, les corps d'armée prussiens étaient équipés, prêts à marcher sur notre pays. Le czar, aussitôt informé, a écrit un télégramme à Guillaume que, s'il marchait sur la France sans qu'elle y ait donné lieu ni prétexte, il assumait de grandes responsabilités. Guillaume a été furieux et aurait cassé, brisé, pendant plusieurs heures, tout ce qui se trouvait près de lui... La décoration envoyée à M. Carnot a signifié à l'Europe qu'il se moque de son contentement ou de son mécontentement.

Le colonel a ajouté : A la première guerre, nous terrifierons le monde entier. Nous avons 500,000 hommes de cavalerie, qui pourront se transporter en quelques jours au milieu du pays envahi ; nos cavaliers peuvent faire 140 kilomètres par jour. Dans les provisions, une boîte de thé, une théière peut soutenir huit jours nos hommes, mais, en principe, tout leur appartient où ils passent !... Pour les cosaques, la paix c'est la ruine !

Le colonel, en quittant ses amis les Français, les a invités à venir voir manœuvrer, le lendemain, un régiment de cavalerie russe commandé par lui. Tous ont accepté avec empressement. Le lendemain donc, le régiment sous les armes a fait pendant deux heures l'admiration de tous et à la fin le colonel qui les commandait a fait charger ; puis, arrivés à 150 mètres des spectateurs, les chevaux se sont arrêtés court, les cavaliers ont mis pied à terre, ont fait coucher les chevaux, et les militaires, cachés derrière, ont mis la carabine en joue en face de l'ennemi supposé ! Un hurra de braves a alors éclaté, électrisant spectateurs et soldats !...

UN NOUVEAU GROUPE RÉPUBLICAIN

Un certain groupe de sénateurs ont décidé de former un nouveau groupe qui prendra le nom de groupe démocratique. Le programme de ce groupe, qui sera soumis à la signature des sénateurs adhérents, est ainsi conçu.

« Les sénateurs républicains soussignés, voulant affirmer la communauté de vues et de sentiments qui les unit, ont résolu de se constituer en groupe distinct, sous la dénomination de Gauche démocratique. Le nouveau groupe sera une réunion de travail également soucieuse de secondar le zèle personnel de ses membres et de concourir, par des études en commun, à l'activité parlementaire du Sénat. Il se consacra d'une manière particulière à l'étude des questions économiques et sociales, avec la ferme volonté d'améliorer les rapports et de concilier les intérêts du capital et du travail. Il s'inspirera, dans la solution des diverses questions qui lui seront soumises, et dans ses votes, des véritables principes démocratiques. »

Les fondateurs du nouveau groupe ont confié, à titre provisoire, à MM. Lemonnier, Bruel (de l'Allier) et Isaac la mission de recueillir des adhésions et de faire signer le programme ci-dessus.

COMITÉ DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

Le comité consultatif de l'hygiène publique de France s'est réuni mardi, à Paris, sous la présidence du professeur Brouardel.

M. Proust, inspecteur général des services sanitaires, a démenti que le choléra fût en Égypte. Au contraire, il sévit avec intensité en Abyssinie. Les Abyssins émigrent sur le territoire de Massaouah, où ils sont repoussés par les indigènes. On a compté, dans les environs de Massaouah, jusqu'à 200 décès par jour, provenant soit de maladie, soit de la famine. Les cadavres, en raison de leur nombre, ne peuvent être tous inhumés. La fièvre jaune a disparu du port de

Saint-Louis (côte occidentale d'Afrique). Au Brésil, la fièvre jaune sévit dans presque tous les ports.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

Les importations se sont élevées du 1^{er} janvier au 31 mai 1891 à 2,015,871,000 fr., et les exportations à 1,459,192,000 fr. Ces chiffres se décomposent comme suit :

Importations. — Objets d'alimentation, 570 millions 910,000 en 1891 contre 565,243,000 en 1890; matières nécessaires à l'industrie, 1,135,306,000 en 1891 contre 1,055,615,000 en 1890; objets fabriqués, 256,679,000 en 1891 contre 251,491,000 en 1890; autres marchandises, 52,976,000 en 1891 contre 50,275,000 en 1890; total, 2,015,871,000 en 1891 contre 1,922,614,000 en 1890.

Exportations. — Objets d'alimentation, 295 millions 052,000 en 1891 contre 332,581,000 en 1890; matières nécessaires à l'industrie, 310,955,000 en 1891 contre 314,433,000 en 1890; objets fabriqués, 757,818,000 en 1891, contre 800,244,000 en 1890; autres marchandises, 95,367,000 en 1891, contre 86,874,000 en 1890; total, 1,459,192,000 en 1891, contre 1,534,132,000 en 1890.

LES BOULANGISTES ET LES JUIFS

Une réunion boulangiste a eu lieu à la salle Wagram contre les banques juives internationales.

Cette réunion a occasionné des incidents tumultueux. L'anarchiste Soudey a été expulsé de la réunion.

Après de violents discours de M. Laur et Laisant contre le gouvernement, la réunion a voté la motion réclamant une enquête publique au sujet de la mélinite.

LES BOUCHERS

Une réunion de garçons bouchers, qui a eu lieu dimanche, s'est prononcée contre les bureaux de placement.

LA BANQUE D'ESPAGNE

La Chambre a voté par 100 voix contre 54 un article du projet concernant la prorogation du privilège de la Banque d'Espagne.

LE PRINCE DE GALLES

Le Daily Chronicle publie un violent article contre le prince de Galles que l'on accuse d'avoir blessé la conscience de l'Armée et de l'Eglise.

Incident à Fourmies

Fourmies, 16 juin.

Hier, des gymnastes revenaient d'un concours où ils avaient remporté cinq prix, la musique et les pompiers étaient allés à leur rencontre. Quant la musique a commencé à jouer sur la place des Martyrs (c'est ainsi que la population appelle, maintenant, la place ensanglantée par la triste échauffourée du 1^{er} mai), des ouvriers, au nombre de trois mille environ, ont commencé à crier et jeter des pierres.

La musique et les pompiers se sont sauvés, mais les manifestants ne se sont point arrêtés, et ils ont pris pour cibles les vitres du café de l'Industrie, du café Monaque, du café Depienne et journal la Tribune. Quelques pompiers ont été blessés par des briques.

La gendarmerie est intervenue ; un gendarme a été blessé légèrement, mais la brigade a réussi à réprimer le tumulte et à minuit la ville avait repris son aspect habituel.

Lors des derniers événements de Fourmies, nous avons raconté que les membres de la Société de gymnastique, de la musique municipale et les pompiers s'étaient rendus à la mairie ou, pour protester en faveur des victimes, ils ont remis leur démission et rendu leurs instruments.

Mais depuis quelques semaines, les musiciens avaient peu à peu repris leurs instruments, au grand mécontentement de la population ouvrière de la ville.

C'est dans ce fait qu'il faut voir la raison des incidents que nous rapportons ci-dessus.

Mobilisation des réservistes de la marine

Le ministre de la marine a décidé de faire procéder cette année à la mobilisation des réservistes-matelots.

Dans la prochaine mobilisation, les réservistes ne séjourneront aux « divisions » ou casernes que le temps strictement nécessaire à leur habillement et seront embarqués immédiatement après. En même temps, les états-majors de ces navires seront complétés tant par les officiers actifs que par les officiers de réserve. L'essai de mobilisation prescrit présentera donc l'image assez fidèle de ce qui se passerait en temps de guerre.

L'appel des réservistes a été fixé au 22 juin et portera sur Cherbourg, Brest et Toulon. Cherbourg armera neuf navires, Brest cinq et Toulon huit.

A Cherbourg et à Brest les bâtiments armés manœuvreront individuellement dans les ports.

A Toulon, les huit bâtiments armés se joindront à l'escadre de la Méditerranée et à l'esca-

dre de réserve pour exécuter des manœuvres spéciales.

Le 15 juillet tous les bâtiments armés pour la période d'appel seront replacés dans la position de réserve.

TERRIBLE ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Bâle, 15 juin.

Voici un récit détaillé de l'épouvantable catastrophe de Moenchenstein :

Une fête chorale, à laquelle plusieurs sociétés de Bâle et des environs devaient prendre part, avaient lieu le 14 courant, à Moenchenstein.

A onze heures quinze, un train de voyageurs ordinaire quittait Bâle. En tête se trouvaient deux machines, puis un wagon de première classe, un de deuxième, un fourgon postal, un fourgon ordinaire et sept wagons de troisième classe. Ceux-ci étaient presque au complet. Le train contenait environ 600 personnes. A l'arrivée au pont de Moenchenstein, la première machine se trouvait déjà de l'autre côté du pont, lorsque celui-ci s'effondra. Les machines et les trois premiers wagons furent précipités dans la rivière de la Birse, dont les eaux sont actuellement très hautes. Le quatrième wagon fut précipité à moitié dans l'eau ; le cinquième wagon (de troisième classe), resta suspendu entre le pont et ses débris ; le sixième et les suivants restèrent sur la culée.

La première des machines est tombée les roues en l'air, la deuxième, sur les roues ; les wagons de première et de deuxième classe sont complètement broyés. Le fourgon postal est sous l'eau.

Personne n'a pu être sauvé. Dans les autres wagons, les voyageurs ont été fortement blessés et contusionnés. Le nombre exact des personnes blessées n'est pas encore connu ; on croit qu'il est d'environ 150. Jusqu'à présent, 60 cadavres ont été retirés. En outre plusieurs personnes ont été retirées. Beaucoup de personnes ont succombé à l'hôpital des suites de leurs blessures.

Les corps étaient exposés dans un verger sur les bords de la Birse. Le défilé des femmes venant chercher leurs maris, des parents venant reconnaître leurs enfants, a donné lieu aux scènes les plus émouvantes. Des débris émergent des jambes, des têtes, des bras et des vêtements ensanglantés. Un jeune homme, en culotte courte et en bas blancs, est enseveli la tête la première. Ça et là, flottent des chapeaux de femmes, des manches de chemises. On voit des têtes de crâne ouvert.

Les marchandises et les bagages sont étalés sur les rives et gardés par des pontonniers venus de l'école de Liestal.

Les travaux de sauvetage ont continué toute la nuit. Le nombre des corps se trouvant encore dans l'eau est évalué à 35. La plupart des blessés et des morts sont des habitants de Bâle. Le sauvetage est très difficile à cause de la hauteur des eaux de la Birse.

Bâle, 15 juin.

On retire à chaque instant de nouveaux cadavres d'un wagon qui est complètement submergé. C'est un spectacle effroyable.

Des familles entières ont péri. Sur la route de Bâle, défilent continuellement des fourgons et voitures transportant les morts et les blessés.

A 4 heures du matin, on a retiré une femme encore vivante qui gisait à côté des cadavres de ses enfants.

Bâle, 16 juin.

Le sauvetage des victimes de la catastrophe de Bâle est interrompu par les pluies.

AFFAIRE DE LA MÉLINITE

Le tribunal correctionnel de Paris vient de prononcer son jugement dans l'affaire de la mélinite.

Turpin, Triponé et Fasseler sont condamnés à cinq ans de prison, Feuvrier à deux ans.

Turpin, Triponé et Fasseler sont privés de leurs droits civiques pendant cinq ans ;

Le tribunal prononce en outre contre Triponé la peine de dix ans d'interdiction de séjour ;

Triponé est condamné à 3,000 fr. d'amende, Turpin et Fasseler à 2,000 francs.

Pendant la lecture du jugement les accusés sont restés impassibles.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Les Fêtes de Cahors

L'activité est grande partout. Les listes se couvrent de souscriptions. On veut faire grand, surtout depuis qu'on a la quasi certitude que M. le Ministre de la guerre viendra à Cahors. M. de Freycinet désireux de revoir la vieille ville qu'il a habitée dans son enfance, le vieux Lycée où il a été élevé, se fait un vrai plaisir de répondre au vœu de nos populations et des vieux amis qu'il compte encore ici et son adhésion est pour ainsi dire formelle. La date probable de l'inauguration de la ligne de Cahors à Brive, paraît devoir être le 19 juillet.

Tous les soirs, les diverses Commissions des Fêtes se réunissent à l'Hôtel-de-Ville, sous l'impulsion de notre infatigable et sympathique municipalité.

Nous ne commettrons pas d'indiscrétions sur les diverses décorations qui doivent parer notre ville ; nous préférons laisser quelques surprises aux nombreux étrangers qui se rendront dans nos murs.

Chacun fait pour le mieux et apporte le dévouement le plus absolu et le plus désintéressé.

M. Soulié, maître d'hôtel, vient d'être déclaré adjudicataire pour le service du banquet. M. Alazard, tapissier, a été chargé de la décoration de la salle.

Les victimes de la grêle

Nous ne saurions trop féliciter les députés qui ont signé le projet de loi suivant présenté par M. Lavertujon, ayant pour objet de mettre à la disposition de M. le ministre de l'intérieur un crédit de un million de francs pour venir en aide aux populations victimes des derniers orages.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Un certain nombre de départements du centre de la France ont été ces temps derniers, cruellement éprouvés par la grêle qui, dans certaines communes, n'a absolument rien laissé de récoltes sur pied.

Les céréales et les fourrages ont été complètement anéantis, notamment dans les départements du Lot, de la Haute-Vienne, de la Corrèze, etc.

C'est la misère à brève échéance pour ces populations laborieuses et pauvres qui n'ont d'autres ressources que celles qu'elles tirent péniblement d'un sol peu fertile.

Dans ces conditions, nous avons l'honneur de prier le Parlement de vouloir bien adopter le projet de loi dont la teneur suit :

Article unique. — Un crédit de un million de francs, à prendre sur les ressources de l'exercice 1891, est mis à la disposition de M. le ministre de l'intérieur, pour venir en aide aux populations qui ont éprouvé des pertes à la suite des orages du printemps 1891.

Ce projet de loi a été renvoyé à l'examen de la commission du budget.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Un examen pour l'admission aux emplois de commis auxiliaires des Postes et des Télégraphes aura lieu prochainement à Cahors.

Les jeunes gens qui désireraient y prendre part sont priés de se faire inscrire avant le 5 juillet prochain, dernier délai. A cet effet, il doit être adressé au directeur des Postes et Télégraphes du Lot, une demande établie sur papier timbré.

Les postulants peuvent prendre connaissance des conditions d'admission dans tout bureau de poste du département.

Le Directeur, BAFFET.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le conseil départemental s'est réuni lundi, à l'hôtel de la préfecture, afin de statuer sur les diverses questions qui lui étaient soumises.

Dans cette séance, le conseil a décidé que les vacances des écoles primaires du département commencent le 8 août, après 4 heures. La rentrée aura lieu le vendredi 2 octobre suivant, à huit heures du matin.

Des classes enfantines seront créées à Castel-franc et à Théminettes.

Le conseil a fixé à dix le nombre des élèves-maîtres à l'école normale d'instituteurs, et à douze le nombre des élèves-maîtresses à l'école normale d'institutrices.

Le conseil a enfin dressé les listes des instituteurs et institutrices appelées à recevoir des récompenses honorifiques en 1891, et l'état des boursiers et boursières de l'enseignement primaire supérieure.

PONTS ET CHAUSSÉES

M. Berger, ingénieur des Ponts et Chaussées à Albi, est chargé des services ordinaires et de la navigation dans le département du Lot, en remplacement de M. Pihier.

COUR D'ASSISES DU LOT

La session des assises du Lot, troisième trimestre 1891, s'ouvrira le 10 août prochain, sous la présidence de M. Albert Pichon, conseiller à la cour d'Agen.

LA MUSIQUE MILITAIRE

Les concerts de l'excellente musique du 7^e de ligne, interrompus par le départ du régiment pour Caylus, reprendront à partir de dimanche prochain. De plus, ils auront lieu de huit à neuf heures et demie du soir.

Voilà une excellente mesure à laquelle nous applaudissons volontiers.

BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES

La propagande faite par la Bibliothèque populaire de Cahors, pour la création d'institutions analogues dans les cantons voisins, commence à porter ses fruits.

On nous annonce que grâce à l'intelligente initiative de M. Puech, maire de Puy-l'Evêque, une bibliothèque populaire vient d'être fondée dans

ette localité. On a déjà recueilli 75 adhésions et des promesses de souscriptions ou d'abonnement qui s'élèvent actuellement à la somme de 250 fr. Nous espérons que l'exemple donné par Puy-Évêque sera suivi par d'autres cantons.

7^e DE LIGNE

Les tirs de combat étant terminés, le 7^e de ligne a quitté Caylus ce matin. Il rentrera demain matin, vendredi, à Cahors, vers 10 heures.

Fédération des Travailleurs de Cahors
Séance du Comité du 13 juin

On nous communique la note suivante : M. Brunet préside la séance qui est ouverte à 8 h. 3/4. L'appel constate l'absence des camarades Mauriol, Avezou et Durand. Le procès-verbal est adopté.

Le secrétaire rend compte d'une visite faite au commissaire de police relativement à la manifestation de demain.

A son tour, M. Brunet rend compte de la mission dont il était chargé avec M. Lacroix. M. le Préfet les a très bien accueillis et leur a promis de recevoir la délégation quelque nombreuse qu'elle soit.

Cependant on désigne 8 camarades spécialement chargés de pénétrer dans le cabinet du Préfet pour lui remettre la pétition, dont un nouveau texte est présenté et adopté.

On désigne ensuite 5 délégués pour se rendre chez les conseillers municipaux à l'effet de percevoir des souscriptions.

Au moment de se séparer, M. For propose de consacrer une séance par semaine à l'élaboration des statuts de la Fédération.

Renvoyé à la prochaine séance, qui aura lieu mardi, à la même heure.

LA FÉDÉRATION A LA PRÉFECTURE

Ainsi qu'il était convenu, la délégation de la Fédération des Travailleurs de Cahors s'est rendue dimanche matin à la Préfecture, à 9 h. 1/4, pour y déposer une pétition réclamant la manufacture de tabacs. Les délégués, au nombre de 17, ont été tous reçus dans le cabinet de M. le Préfet qui leur a fait un excellent accueil.

M. Brunet, président, a présenté chacun des délégués à M. Arnaud. Puis le secrétaire, après une petite allocution, lui a remis la pétition suivante :

« Monsieur le Préfet,

» Les ouvriers de la ville de Cahors réunis dans la salle du théâtre, le 6 juin,

» Considérant le manque de travail, la baisse de salaire qui en résulte et la misère qui découle de cet état de choses, insupportable pour eux à tous les points de vue;

» Que la crise agricole actuelle augmente ce malaise par l'émigration continue, dans la ville, des travailleurs des champs;

» Considérant que Cahors manque de toute industrie soit privée, soit publique;

» Considérant que la création d'une Manufacture de Tabacs, par l'emploi de tous les bras inoccupés, ferait cesser la situation misérable qui étreint la classe laborieuse de Cahors;

» Considérant que vous êtes, ici, le premier représentant de l'Etat qui, seul, peut accorder cette Manufacture;

» Ont décidé de venir vous exposer leurs doléances pour que vous vouliez bien les transmettre aux pouvoirs publics.

» Connaissant la profonde bienveillance que vous avez pour le monde du travail, nous qui sommes ses envoyés, nous ne doutons pas que vous ne fassiez droit à cette juste demande;

» Et dans cet espoir nous vous prions d'agréer l'hommage de nos plus respectueux remerciements.

» Pour la Fédération des Travailleurs de Cahors,
» Le Comité. »

M. le Préfet a vivement remercié le comité des sentiments élevés qu'il émettait dans sa pétition. Il l'a assuré qu'il ferait tout son possible pour faire aboutir sa demande, bien que de nombreuses difficultés se présentent, et que, partant demain, pour Paris, il transmettrait la pétition au gouvernement.

Il s'est ensuite entretenu amicalement avec les délégués. Certains lui ont exposé leurs vues sur diverses questions d'intérêt local et général.

Il était 10 h. 1/4 quand la délégation a pris congé de M. le Préfet.

Séance du Comité du 16 juin

M. Brunet préside. Sont absents 5 délégués dont 2 excusés. Le procès-verbal est adopté.

Les diverses commissions rendent compte de leurs mandats.

La question du boycottage de certains commerçants hostiles aux ouvriers est approuvée.

Par suite des bruits qui courent, il s'élève des discussions sur le terrain politique. Plusieurs ordres du jour sont mis en avant. Enfin, sur la proposition de M. Dupas, l'assemblée vote à l'unanimité la déclaration suivante qui donne satisfaction à tout le monde :

« Le Comité de la Fédération a l'honneur de

prévenir ses camarades qu'il n'entend en rien ni pour rien se mêler aux luttes et questions politiques à l'ordre du jour, et qu'il ne veut s'occuper que de ce qui fait son but : les intérêts ouvriers et notamment la création de la manufacture de tabacs à Cahors. »

On décide ensuite de se réunir jeudi pour élaborer les statuts de la Fédération.

On désigne M. Bonhoure comme 2^e délégué des terrassiers, et M. Maury, en remplacement du délégué cloutier qui ne veut plus faire partie de la Société.

L'électricité à Cahors

On nous communique la lettre suivante, adressée par M. Monié au maire de Cahors :

« A Monsieur le Maire de la ville de Cahors,

» Monsieur le Maire, » Ce matin je recevais le n° du 13 juin du journal le Réveil du Lot, contenant un long article sous la rubrique : *L'électricité à Cahors*, dans lequel le signataire se faisant l'écho des désirs de la population cadurcienne prie la municipalité de Cahors de vouloir bien ne pas retarder davantage la mise en activité de l'installation électrique, faite par mes soins au moulin du Périé, devant porter aux industriels, habitants de votre ville, soit la force motrice, soit la lumière électrique.

» D'un autre côté, on m'informe également que plusieurs pétitions, recouvertes de nombreuses signatures de citoyens de votre ville, mentionnant les vœux de la population viennent, pour le même objet, d'être remises à vous-même, Monsieur le Maire, ainsi qu'à M. le Préfet du Lot, et aussi à Monsieur le Ministre des Travaux publics.

» Dans cette situation, désirant en ce qui dépend de ma volonté, faire tout ce qu'il m'est possible pour être agréable aux habitants de Cahors, je viens, Monsieur le Maire, vous rappeler que déjà, dans diverses circonstances, je vous ai proposé de vous donner toutes garanties, pour relever la ville entièrement, tant des frais du procès que pourrait lui intentionner de ce chef la Compagnie du gaz, fermière de l'éclairage public, que des indemnités auxquelles la ville pourrait être condamnée du fait de la traversée des rues de Cahors par mes cables électriques.

» Vous déclarant aujourd'hui, à nouveau, que sur votre premier avis, je serais immédiatement prêt à me rendre à Cahors pour m'entendre au sujet de ces garanties, soit avec vous, soit avec la commission que vous voudrez bien désigner.

» J'ose espérer, Monsieur le Maire, que tenant compte des désirs de vos administrés, vous voudrez bien faire connaître la présente lettre à MM. les membres du Conseil municipal et donner, dans le plus bref délai, à mes propositions, les suites qu'elles comportent.

» Veuillez agréer, Monsieur le Maire, la nouvelle assurance de ma considération distinguée.

A. MONIÉ.

ACCIDENT

Mardi soir, vers 4 heures et demie, un pénible accident s'est produit rue Lastié, 8.

Le nommé Planacassagne, Julien, âgé de 25 ans, maçon et aubergiste, demeurant rue Nationale, 71, était occupé à récréer la maison de M. Richard, lorsque, par suite d'un faux mouvement, il est tombé de l'échafaudage où il se trouvait et qui était à une hauteur de deux mètres environ.

Dans sa chute, le malheureux ouvrier s'est fracturé la cuisse droite et s'est légèrement blessé à la tête. Il a été aussitôt transporté à son domicile où il a reçu les soins de M. le docteur Clary.

Decazeville

Depuis trois jours, les coulées du haut-fourneau n'avaient pas lieu.

Il paraît qu'il existe une galerie transversale au-dessous et que la fonte, s'échappant par des fissures produites dans le creuset, allait se perdre dans cette galerie.

Pendant ces trois jours, de nombreux ouvriers ont été occupés à boucher les fissures et la galerie, et, ce matin, la coulée s'est faite dans les conditions ordinaires.

Il n'y a que ce haut-fourneau qui puisse marcher et alimenter la forge. Cependant, nous savons que la compagnie a de nombreuses commandes à livrer. Nous croyons que l'accident survenu ces jours-ci doit faire prévoir l'avenir.

L'autre haut-fourneau a besoin de réparations sérieuses et longues; il serait prudent de se mettre en mesure, dès aujourd'hui, pour activer sa mise en état.

Si on n'avait pu boucher les fissures du haut-fourneau en marche, cela pouvait entraîner l'arrêt ou le chômage de la moitié de la forge et mettre de nombreuses familles d'ouvriers dans la gêne.

ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS et des Voyageurs pour les pétroles. Raffinerie Française. La Rochelle.

VITICULTURE

Le greffage herbacé

La Société agricole et industrielle du Lot a fait procéder lundi 15 juin, dans la pépinière départementale, sise sur la Plaine St-Namphaise, à Cahors, aux opérations d'un nouveau système de greffage sur la vigne. Ce procédé, déjà annoncé dans la réunion de la Société, a été pratiqué par l'inventeur lui-même, M. Salgues, propriétaire à Bétaillé.

Il avait déjà été permis à plusieurs membres de la Société agricole de voir, l'année dernière, de très belles greffes obtenues par ce procédé et qui avaient été si gracieusement envoyées à la Société par M. Salgues; mais la manière d'opérer était restée inconnue pour la plupart. C'est dans un élan de générosité digne des plus grands éloges, que M. Salgues est venu à Cahors propager sa découverte pour en faire bénéficier les personnes désireuses de l'appliquer.

A l'appel qui avait été fait par la Société, un grand nombre de viticulteurs étaient accourus de tous les points du département, pour voir de leurs propres yeux la pratique de ce nouveau système et questionner eux-mêmes M. Salgues sur tous les points qui auraient pu leur paraître un peu obscurs ou critiquables. Pendant qu'il pratiquait lui-même la greffe, M. Salgues, a expliqué et répondu avec une sollicitude digne des plus sincères remerciements aux diverses questions qui lui étaient posées, et l'on peut assurer que, dans l'espèce, elles n'ont pas manqué.

Le système de greffage que M. Salgues dénomme greffe herbacée, consiste à prendre sur les rameaux adventifs qui se développent à l'aisselle des feuilles du bourgeon (greffon) que l'on applique sur le cambium d'un rameau herbacé (sujet), après l'avoir préalablement mis à nu en écartant l'écorce au moyen d'une incision longitudinale. L'écusson est ensuite maintenu au moyen d'une ligature faite avec un fil de coton, mais le raphia pourrait très probablement être employé sans inconvénients.

La chaise de l'écusson joue dans cette greffe un très grand rôle, il doit être essentiellement herbacé comme le rameau qui doit le recevoir, c'est la seule et indispensable condition pour une bonne reprise. La position de l'écusson sur le rameau a aussi son importance.

C'est ainsi que l'on devra choisir sur la partie aplatie d'une méritalle, un point situé au-dessus d'un bourgeon et non d'une vrille. Les soins d'entretien consistent seulement la première année à déligaturer 12 à 16 jours après le greffage suivant le développement des espèces et à supprimer la deuxième année la partie supérieure du rameau sujet, en taillant au milieu du noeud situé immédiatement au-dessus de l'écusson.

Comme on le voit, la greffe herbacée en écusson présente d'abord l'avantage d'être très simple et ensuite, celui de supprimer, en raison de sa situation aérienne, la surveillance toujours ennuyeuse et coûteuse que nécessitent toutes les greffes souterraines.

Ainsi, il y a lieu de croire qu'en raison de ces deux avantages et il y en a d'autres, tels que la faculté d'améliorer un cépage de mauvaise qualité ou d'un faible rendement, sans pour cela être privé de la récolte de la souche greffée.

Ce système de greffage appliqué à la vigne, est appelé à jouer un rôle sérieux dans la reconstitution de nos vignobles.

LE FERRAGE DES CHEVAUX.

Un grand progrès va être réalisé dans le ferrage des chevaux.

La Compagnie des Tramways de Paris a appliqué ces jours derniers, à ses chevaux, un fer en acier Bessemer, qui se fixe à froid en quelques minutes, sans un seul clou. La semelle est semblable à celle des fers ordinaires; mais elle possède à l'avant un levier coudé qui s'applique jusqu'à mi-bateau de la muraille antérieure du sabot, sans le comprimer en aucune façon.

Une bride du même acier Bessemer flexible vient ensuite entourer le sabot en partant des talons du fer, pour s'appuyer sur le haut dudit levier, lequel le supporte entièrement et l'empêche, par conséquent, de comprimer aucune des parties de la muraille du sabot.

Le fer est muni de trois petits crampons intérieurs qui pénètrent dans la corne du sabot et empêchent le fer de se déplacer avant que la bride ait été préalablement enlevée.

Outre les chevaux de la Compagnie des Tramways qui, munis de ces fers, font chaque jour leurs 21 kilomètres, un grand camionneur de Paris et un loueur de voitures de luxe expérimentent en plein succès, depuis plusieurs jours, ce fer qui paraît destiné à révolutionner le ferrage et à rendre de grands services à l'armée, à l'industrie et à l'agriculture.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 21 JUIN
de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir
(Albès Fénélon)

- | | |
|-------------------------|------------|
| Le Troubadour (marche) | Sellenick. |
| Le Serment (ouverture) | Auber. |
| La Traviata (fantaisie) | Verdi. |
| L'Estudiantina (valse) | Lacôme. |
| Mireille (mosaïque) | Gounod. |
| Marche hongroise | Berlioz. |

THÉÂTRE DE CAHORS

TOURNÉES FRÉDÉRIC ACHARD

Dimanche, 21 juin 1891

Le Juif-Errant

Pièce en 5 actes et 12 tableaux
Chef-d'œuvre d'Eugène Sue et A d'Ennery

AVEC LE CONCOURS DE
DUMAINE, TAILLADE,
LACRESSONNIÈRE

Bourse de Paris

Cours du 17 Juin 1891

RENTES

3 0/0 perpétuel.....	compt.	95 85
3 0/0 amortissable.....	compt.	96 10
3 0/0 Emprunt 1891.....		94 05
4 1/2 0/0 1883.....	compt.	105 45

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4600	»
CRÉDIT FONCIER.....	1270	»
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	483 75	»
COMPTOIR N° D'ESCOMP.....	585	»
EST (Chemin de fer).....	895	»
LYON.....	1490	»
MIDI.....	1320	»
NORD.....	1895	»
ORLÉANS.....	1520	»
OUEST.....	1055	»
GAZ, C ^o parisienne.....	1415	»
CANAL DE SUEZ.....	2767 60	»
CANAL DE PANAMA.....	37 50	»
Etablissements DECAUVILLE.....	415	»

OBLIGATIONS

LYON (fusion).....	443 50	»
EST 3 0/0.....	436	»
MIDI 3 0/0.....	448	»
NORD 3 0/0.....	448 50	»
ORLÉANS 3 0/0.....	448 75	»
OUEST 3 0/0.....	439	»
SUD DE LA FRANCE.....	410	»
OUEST-ALGÉRIEN.....	419 50	»
EST-ALGÉRIEN.....	420	»
CRÉDIT FONCIER, fenc. 3 0/0 1853.....	605	»
— — — — — 4 0/0 1863.....	518	»
— — — — — fenc. 3 0/0 1877.....	392	»
— — — — — comm. 3 0/0 1879.....	471	»
— — — — — fenc. 3 0/0 1879.....	474	»
— — — — — comm. 3 0/0 1880.....	467	»
— — — — — fenc. 3 0/0 1883.....	428 50	»
— — — — — — 3 0/0 1885.....	467	»
— — — — — bons 100 fr. av. lots.....	74	»
GAZ, C ^o parisienne.....	525	»

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	98 75	»
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	99 30	»
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	45	»
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	350	»
LOMBARDS, 3 0/0.....	329 50	»
SARAGOSSE 3 0/0.....	385	»

BULLETIN FINANCIER

du 17 Juin 1891

C'est de nouveau une bourse de hausse que nous avons aujourd'hui. Notre 3 0/0 fait encore un bon en avant après la petite recule de hier. Les haussiers veulent regagner le coupon et cependant il y a toujours l'imprévu des places étrangères avec lequel on ne compte pas assez.

Le 3 0/0 est à 95.17 1/2, le nouveau fait 94.05. Les actions de nos grandes Sociétés de Crédit sont en hausse. Le Foncier est à 1276.26. La Banque de Paris s'avance à 816.25 et le crédit Lyonnais à 803.75.

Il y a un peu d'hésitation sur les fonds étrangers. L'Italien fait exception et réalise un nouveau progrès à 94.20. L'Extérieure et le Portugais sont lourds.

En Banque les valeurs minières ont une bonne tendance. L'Alpine est à 190. Le Laurium Grec fait 160. La part du crédit provincial est à 15.50. La souscription de l'Electra suit une marche des plus satisfaisantes, et jamais encore le public n'avait fait pareil accueil à une affaire de ce genre.

Au surplus la communication faite à tous ceux qui en font la demande à tout le dossier de l'affaire est un moyen de publicité qui n'avait jamais encore été employé et qui impose confiance au public. Il n'est pas un seul lecteur de ce dossier qui ne devienne souscripteur. Le succès est la récompense de la loyauté avec laquelle cette affaire est présentée au public.

C'est la Société française, 22, place Vendôme à Paris, qui se charge de communiquer le dossier à tous ceux qui lui en font la demande.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS EN AUVERGNE

et dans le Limousin

Permettant de visiter le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Nérès et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et station intermédiaire, aux prix réduits ci-après :

	1 ^{re} classe	2 ^e classe		1 ^{re} classe	2 ^e classe
Paris...	108 fr.	81 fr.	Tours...	400 fr.	75 fr.
Nantes...	125	96	Blois...	95	71
Angers...	116	87	Orléans...	95	71
Le Mans	116	85			

Itinéraire

1° Le parcours entre le point de Vierzon, et vice versa.

2° Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nérès (bains de Nérès), Evaux (bains d'Evau), Eygroude, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal de 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retours de 1^{re} et 2^e classe, avec réduction de 25 % sur le prix ordinaire des places.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chamblet-Nérès à Nérès; — de la gare à la localité d'Evau et de Laqueuille au Mont-Dore et à La Bourboule.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare départ soit au bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

tant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

VOYAGE D'EXCURSION

AUX

Plages de la Bretagne

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Savenay, Questembert, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : 50 francs. — 2^e classe : 40 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Les voyageurs partant d'un point situé en dehors de l'itinéraire ci-dessus ont à leur disposition, soit les billets de bains de mer, réduits de 40 0/0, délivrés à toutes les gares du réseau, pour les plages de la Bretagne, dénommées au Tarif A n° 8 et situées à 250 kilomètres au moins du point de départ, soit, lorsque la gare de départ est éloignée de moins de 250 kilomètres, des billets de parcours supplémentaires, réduits de 25 0/0, permettant d'aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR

RÉDUITS DE 25 %

pour ROYAT et LAQUEUILLE

Pendant la Saison thermale, du 15 Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1° pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule; 2° pour la station du Royat, des billets aller et retour réduits de 25 % sur les prix calculés au Tarif général par l'itinéraire effectivement suivi.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10

jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent auxdites places.

Ces billets doivent être demandés à l'avance.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie à Laqueuille, des billets aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et La Bourboule.

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa billets d'Aller et Retour réduits de 25 %, valables pendant 3 jours.

BAINS de MER de L'OCEAN

Billets Aller et Retour à Prix Réduits

Valables pendant 33 jours

Pendant la saison des Bains de Mer, du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Beaule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, St-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, St-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau, Quimper (Bénodet, Fouesnant, Beg-Mell), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1° Les Billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 % des Tarifs généraux.

La durée de validité de ces Billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet.

Exceptionnellement, le Voyageur porteur d'un Billet délivré pour les au delà d'Auray vers Landerneau, Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé et Douarnenez aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

En outre, le Voyageur porteur d'un Billet délivré aux conditions qui précèdent pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule

fois, soit à l'Aller comme au Retour, pendant 48 heures à Nantes.

2° Les Billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 %, sur les prix des Tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs aux prix applicables à un parcours de 125 kilomètres.

Les Billets doivent être demandés au Chef de Gare 5 jours avant celui du départ

JOURNAL DE LA SURDITÉ

Donne les DERNIERS RENSEIGNEMENTS sur tous les traitements existant en France et à l'étranger pour la guérison des maux d'oreilles. Il suffit pour le recevoir franco d'écrire à l'Administration : 112, BOULEVARD ROCHECHOUART, PARIS.

C'est le moment pour les jeunes gens de faire attention à ne pas se laisser détourner de l'achat du Santal Midy, par des capsules proposées meilleur marché; le commerce ne pouvant plus obtenir du Santal de Mysore qu'à des prix très élevés, se rejette sur les bois d'Australie, de Zanzibar et de Java, qui n'ont pas les mêmes propriétés. Aujourd'hui, plus que jamais, les médecins et les malades préfèrent le Santal Midy, dont l'action prompte et sûre rejette dans un oubli mérité le copahu, le cubèbe et autres vieilles médications.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

PAPIER WLINSI

Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI

L'EAU de L'ÉCHELLE

hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoint, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

BUREAU de PLACEMENT

CAHORS — Rue St-James, 12, — CAHORS

M^{me} V^e BALAGAYRIE, a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'obtenir l'autorisation de tenir un Bureau de Placement. Elle se charge de fournir des domestiques, hommes ou femmes, ou des ménages, munis de bons certificats, aux personnes qui voudront bien lui en faire la demande.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, Saison d'Été

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande

HONORÉ

77, BOULEVARD GAMBETTA, 77 CAHORS

Photographe

Études de MM^{es} DECOUX LAGOUTTE et LAGRANGE, Notaires à Périgueux.

A VENDRE

par adjudication en l'étude de M^e Decoux Lagoutte, le samedi 27 juin 1891, à midi.

Les biens ci-après en Périgord : 1° Les deux propriétés de la Beylie et de Preysnac réunies, commune de Châteaulevêque. Station de chemin de fer. 233 hectares. Quinze métraires. Belles prairies arrosées par la Beaurogne. Terres de première qualité.

Revenu net justifié : 9.500 francs pouvant être porté à 11.000 francs par l'augmentation du bétail.

Mise à prix : 420.000 fr.

2° La propriété de Ladouze, commune de ce nom. Station des Versannes, à 3 kilomètres. 754 hectares. Dix-huit métraires et une importante réserve. Terres, prés, grande étendue de bois taillis.

Revenu net justifié, y compris les bois taillis : 14.000 francs, pouvant être porté à 15.000 fr. par l'augmentation du bétail.

Division de cette propriété en 21 lots (voir les affiches).

Faculté de réunir les 21 lots en un seul.

Total des mises à prix des 21 lots : 200.000 fr.

Cheptels importants. — Très belle chasse.

On adjugera même sur une seule enchère.

S'adresser à M. Gustave Quartier, expert en immeubles, 27, cours Tourny, à Périgueux, qui enverra sur demande, affiches et renseignements concernant les propriétés, le lotissement, la vente, etc. ;

À MM^{es} Decoux Lagoutte et Lagrange, notaires.

ON DEMANDE de suite ou dans quelques mois, un Gargon Boucher, connaissant un peu le détail pour la vente au magasin.

S'adresser ou écrire, avant la fin du mois, à M. CAYSAC, boucher à Rodez (Aveyron).

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

Les VÉRITABLES EAUX de

VICHY

sont les Sources de l'Etat français

Administration : 8, Boulevard Montmartre, Paris

CÉLESTINS. Gravelle, Maladies de la Vessie.

GRANDE-GRILLE. Maladies du Foie et de l'Appareil biliaire.

HOPITAL. Maladies de l'Estomac.

HAUTERIVE. Affections de l'Estomac et de l'Appareil urinaire.

Les sources où le puisement et l'embouteillage sont surveillés par un Représentant de l'Etat.

GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, SORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

MÈRES DES PLAIES-ULCÈRES VARIOLEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres

Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

LE VIGNOBLE

DE L'ORPHELINAT D'ARNIS

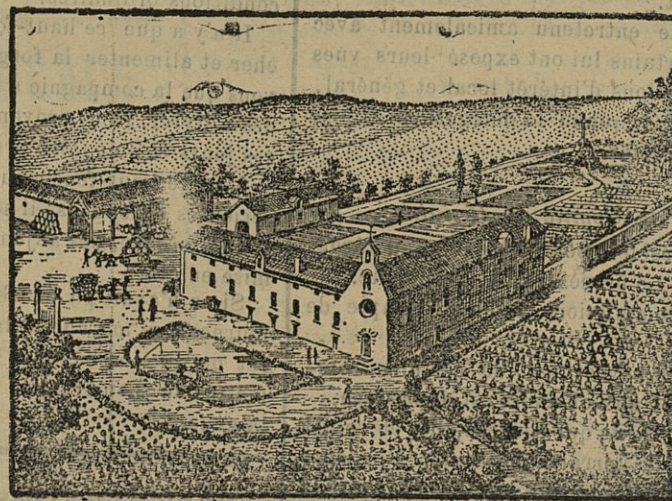
PRÈS CAHORS (LOT)

MOYENS PRATIQUES

POUR RECONSTITUER UNE VIGNE PHYLLOXÉRÉE

Par le Directeur de l'Établissement

2^e édition



Vue générale de l'Orphelinat

PRIX : 0,60. — PAR LA POSTE : 0,75

En vente chez tous les Libraires